



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la protection du lac Winnipeg contre la pollution par les eaux usées sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. EWASKO tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 201 — *Loi modifiant la Loi sur les emblèmes du Manitoba (désignation de la pierre provinciale)/The Manitoba Emblems Amendment Act (Provincial Stone)*.

Le débat se poursuit.

MM. LOISELLE, NARTH, DEVGAN et MOYES, M^{me} KENNEDY ainsi que M^{me} la *ministre* CABLE interviennent. M. le *ministre* MOSES exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. KHAN :

Proposition n° 1 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone au Manitoba

Attendu :

que beaucoup de Manitobains ont du mal à joindre les deux bouts et qu'ils traversent une crise du coût de la vie en raison de la hausse du coût des biens et services essentiels;

que le chauffage domestique est un service essentiel au Manitoba où les températures sont sous zéro degré Celsius presque 200 jours par année en moyenne;

que la taxe fédérale sur le carbone exacerbe les préoccupations des Manitobains concernant l'abordabilité puisqu'elle entraîne des centaines de dollars en coûts de chauffage domestique supplémentaires pour les ménages et qu'elle fait monter le prix de tous les biens;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'incidence de sa taxe sur le carbone sur le coût de la vie et qu'il a offert aux Canadiens de l'Atlantique un répit et une exemption de la taxe imposée à l'égard du mazout de chauffage pour l'année qui vient;

que les Manitobains méritent la même considération à l'égard de leurs besoins en chauffage domestique et de leurs préoccupations concernant le coût de la vie;

qu'il est contre-intuitif d'exempter le mazout de chauffage tout en continuant à percevoir la taxe sur le carbone à l'égard du gaz naturel, un combustible beaucoup plus propre utilisé dans la majorité des foyers manitobains;

que le Manitoba est l'une des seules provinces à ne pas avoir souscrit au principe que cette exemption devrait être accordée à l'ensemble des Canadiens;

que des leaders de tous les partis politiques ont réclamé une exemption nationale de la taxe sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique;

que le Manitoba est un chef de file étant donné qu'il a établi l'un des réseaux électriques les plus propres et écologiques au monde et que sa consommation en gaz naturel constitue moins de 2 % de la demande totale au pays;

que les leaders d'autres provinces se sont déjà engagés à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone;

que le premier ministre provincial actuel s'est déjà engagé publiquement en faveur d'une exemption et qu'il a reconnu qu'il fallait faire preuve de souplesse,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

Le débat se poursuit.

MM. SANDHU et PERCHOTTE, M^{mes} CHEN et BYRAM, M. OXENHAM ainsi que M^{me} COOK interviennent. M. BRAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 8) — *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act*;

(M^{me} la ministre FONTAINE)

(N^o 9) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*;

(M^{me} la ministre MARCELINO)

(N°10) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act;*

(M^{me} la ministre CABLE)

(N°11) — *Loi modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires et la Loi d'interprétation/The Statutes and Regulations Amendment and Interpretation Amendment Act.*

(M. le ministre WIEBE)

M. le ministre ALTOMARE dépose le rapport annuel sur les programmes d'alimentation pour 2022-2023 daté du mois de mars 2024.

(Document parlementaire n° 75)

M^{me} FONTAINE, *ministre responsable des Femmes et de l'Égalité des genres*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale des femmes qui a lieu le 8 mars 2024.

M^{me} STONE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} SCHOTT, M. PERCHOTTE, M^{me} CROSS, M. GUENTER et M^{me} la ministre CABLE font des déclarations de député.

M^{me} la ministre MARCELINO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act.*

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre MARCELINO intervient.

MM. JOHNSON, PERCHOTTE, WHARTON, BALCAEN et PIWNIUK posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. JOHNSON intervient. Sur la motion de M. le ministre WIEBE, le débat est ajourné.

Jeudi 7 mars 2024

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient.

MM. BALCAEN, PERCHOTTE, BEREZA, NESBITT, WHARTON et PIWNIUK posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

MM. BALCAEN et PERCHOTTE interviennent. M. BEREZA exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey